

# T:EMFOR

L'actu de la formation en 1h

2024-2025



La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle (POEI) : pour qui, pour quoi ?



# LA POEI EN CHIFFRES

85%

de taux d'insertion

Pour un stagiaire en 2024,  
un coût moyen national de

17€ de  
l'heure

3500

actions en BFC  
en 2024

## À RETENIR

La POEI est un dispositif visant à sécuriser les parcours professionnels en préparant des candidats aux exigences d'un poste pour une intégration réussie en entreprise. Géré et financé par France Travail, ce dispositif a été réformé à la suite de la loi plein emploi. Son nouveau cadre fusionne les anciennes règles relatives à l'AFPR (action de formation préalable au recrutement) et à la POEI millésime précédent.



**Lien replay**

<https://www.emfor-bfc.org/replays/>

## A CONSULTER

- Texte sur la POEI : <https://bo.francetravail.org/bulletinsofficiels/instruction-n-2024-26-du-22-juillet-2024-bo-n-2023-44.html?type=dossiers/2024/bo-n-2024-44-du-2-aout-2024>
- Fiche sur le FRAP : <https://www.emfor-bfc.org/replays/>



## POUR QUI ?

- La POEI s'adresse à tous les demandeurs d'emploi **inscrits à France Travail**. D'autres tiers de confiance peuvent accompagner la démarche (exemple : missions locales).
- Elle suppose une offre d'emploi **débouchant sur un contrat** : CDI (Contrat à Durée Indéterminée) et CDI intérimaire, CDD (Contrat à Durée Déterminée) de + de 6 mois, CTT (Contrat(s) de Travail Temporaire) d'au moins 6 mois, Contrat pour emploi saisonnier de + de 4 mois, Contrat de professionnalisation de + de 6 mois, ou Contrat d'apprentissage de + de 6 mois.
- Elle peut permettre un financement si la formation recherchée n'existe pas dans la programmation collective ou n'est pas possible en alternance.

### A savoir :

Pour pouvoir accompagner le maximum de projets, France Travail recherche avec ses partenaires des solutions pour co-financer, notamment avec le dispositif FRAP du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté (Fond Régional d'Appui à la Professionnalisation) qui peut abonder au maximum à hauteur de 50% des coûts pédagogiques HT. Cela peut se faire également en lien avec l'entreprise, ou encore dans le cadre d'une demande de dérogation exceptionnelle à France Travail (Initiatives Régionales Dérogatoires). Les critères de délivrance de l'IRD portent sur la durée de formation, celle-ci pouvant être nécessaire à l'obtention d'une qualification ou répondre à un besoin suite à une longue période sans emploi. France travail regarde également si le secteur d'emploi visé est en tension.

### A noter :

Les demandeurs d'emploi concernés par le plan d'investissement dans les compétences peuvent bénéficier d'un parcours allant jusqu'à 600 h quand un OF intervient.



## POUR QUOI ?

L'objectif est de mettre en place une formation sur mesure répondant aux besoins du candidat et de l'entreprise. Les modalités peuvent être éventuellement combinées.

**Tutorat en entreprise** 300h max, 5€ max de prise en charge, accompagnement par un salarié avec au moins 2 ans d'expérience en lien avec les compétences requises pour l'emploi visé.

**Formation en AFEST** organisation en lien avec un marché France travail ciblant certains opérateurs qui ont un rôle d'architecte pour la structuration de la démarche en lien avec le tuteur entreprise.

**Formation classique** avec OF externe ou interne à l'entreprise - 450h max, la prise en charge peut aller jusqu'au coût réel, seule modalité possible pour les GEIP Q et les ETT (travail temporaire).